

## **Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu**

---

### **RÈGLEMENT N° 1051**

---

#### **Règlement modifiant le règlement 825 concernant les opérations de la bibliothèque municipale**

---

**Avis de motion :** 8 septembre 2025  
**Dépôt du projet de règlement :** 8 septembre 2025  
**Adoption du règlement :** 1<sup>er</sup> octobre 2025  
**Publication/entrée en vigueur :** 3 octobre 2025

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU  
M.R.C. DE ROUVILLE

RÈGLEMENT NO 1051

---

RÈGLEMENT MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT 825 CONCERNANT LES  
OPÉRATIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE  
MUNICIPALE

---

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 825 concernant les opérations de la bibliothèque municipale a été adopté par la Municipalité le 11 juin 2007 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal veut bonifier les heures d'ouvertures de la bibliothèque municipale ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de modifier le règlement 825 pour changer lesdites heures d'ouverture ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire de plus mettre à jour son règlement 825 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a régulièrement été donné le 8 septembre 2025 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la même séance ;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil municipal décrète ce qui suit :

**RÈGLES D'INTERPRÉTATION**

**Article 1.** L'article 4 du règlement 825 concernant les opérations de la bibliothèque municipale est abrogé et remplacé par le suivant :

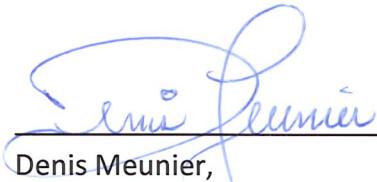
**« Article 4. HEURES D'OUVERTURE**

Les heures régulières d'ouverture de la bibliothèque sont :

- Lundi : de 12h00 à 17h00 et de 18h00 à 20h30
- Mercredi : de 12h00 à 17h00 et de 18h00 à 20h30
- Jeudi : de 10h00 à 12h00
- Samedi : de 9h00 à 13h00

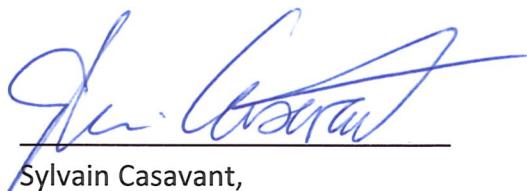
Tout changement à l'horaire est approuvé par le Conseil municipal et diffusé 15 jours avant son entrée en vigueur. »

**Article 3.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.



---

Denis Meunier,  
Directeur général et greffier-trésorier



---

Sylvain Casavant,  
Maire

Avis de motion et  
dépôt du projet de règlement : 8 septembre 2025  
Adoption du règlement : 1<sup>er</sup> octobre 2025  
Publication et entrée en vigueur : 3 octobre 2025